

---

# **DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de reconstruction du complexe Turcot  
sur le territoire des villes de Montréal,  
Montréal-Ouest et Westmount  
par le ministère des Transports**

**Dossier 3211-05-435**

Le 13 mars 2009

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

**Québec** 







## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot par le ministère des Transports répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation à la ministre.

## 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2007-05-15	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2007-06-13	Délivrance de la directive
2008-04-15	Réception de l'étude d'impact
2008-05-05 au 2008-06-27	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2008-07-11	Transmission d'un premier document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2008-08-18	Transmission d'un second document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2008-12-09	Réception de l'addenda n° 1
2009-03-06	Réception de l'addenda n° 2
2008-12-10 au 2009-03-12	Consultation intra et interministérielle sur les réponses aux questions et commentaires

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Les infrastructures du complexe Turcot jouent un rôle essentiel dans le réseau routier montréalais en permettant les échanges entre les autoroutes 15, 20 et 720 ainsi qu'avec le réseau routier local.



Certaines structures et chaussées du complexe Turcot sont en mauvais état, ce qui oblige le ministère des Transports (MTQ) à consacrer chaque année des sommes de plus en plus importantes pour des travaux de réparation et de sécurisation des structures.

Au cours des dernières années, le MTQ a dû intervenir de façon récurrente et souvent en urgence sur ces infrastructures pour maintenir leur fonctionnalité et assurer la sécurité des usagers. Ces interventions sont une source d'entraves pour les usagers du réseau routier.

Le MTQ est à la recherche de solutions plus durables. Le projet porte sur les infrastructures routières suivantes :

- l'échangeur Turcot, qui permet les échanges entre les autoroutes 15, 20 et 720;
- le tronçon de La Vérendrye, de l'autoroute 15 entre la rue Atwater au sud et l'échangeur Turcot au nord, y compris l'échangeur de La Vérendrye;
- l'autoroute 20 entre l'échangeur Montréal-Ouest à l'ouest et l'échangeur Turcot à l'est, y compris les échangeurs Angrignon et Montréal-Ouest, l'autoroute 720 entre l'échangeur Turcot à l'ouest et la rue Atwater à l'est, ainsi que certaines rues locales.

Le projet est localisé au coeur de la Métropole en milieu urbanisé, lequel est caractérisé par la présence d'une multiplicité d'usages. À proximité du réseau routier visé par le projet se retrouvent des secteurs résidentiels, commerciaux, industriels, institutionnels et récréatifs ainsi que des friches urbaines.

Les principaux impacts appréhendés sont : l'expropriation de propriétés résidentielles et d'industries; le bruit généré par les activités de démolition et de construction, les poussières et autres polluants atmosphériques provenant des activités de démolition et de construction et de la circulation des camions sur le chantier; les perturbations de la circulation routière engendrées par la fermeture temporaire de bretelles ou sections d'autoroutes et les chemins de détour que devront emprunter les usagers; la perturbation des activités du centre sportif Gadbois et du parc du Canal de Lachine; la modification du paysage par la présence du chantier de construction.

Les travaux de construction et de démantèlement devraient se dérouler sur une période de sept ans et demi et sont prévus pour débuter en 2009.

Les coûts du projet sont évalués à 1,5 milliard de dollars. Cette estimation inclut les coûts de construction des nouvelles infrastructures routières (y compris les travaux sur les infrastructures ferroviaires), ceux relatifs à la préparation du projet, aux activités immobilières et à la décontamination des terrains.

### **3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :



- La Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction des politiques de l'air (qualité de l'atmosphère);
- la Direction des politiques en milieu terrestre (service des lieux contaminés)
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Projet de reconstruction du complexe Turcot – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal*, par Dessau – SM, mars 2008, 367 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Projet de reconstruction du complexe Turcot – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal*, par Dessau – SM, décembre 2008, 435 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Projet de reconstruction du complexe Turcot – Étude d'impact sur l'environnement – Annexes*, par Dessau – SM, mars 2008, 6 annexes, pagination diverse;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Projet de reconstruction du complexe Turcot – Étude d'impact sur l'environnement – Annexes*, par Dessau – SM, décembre 2008, 7 annexes, pagination diverse;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Projet de reconstruction du complexe Turcot – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda 1 – Réponses aux questions et commentaires du MDDEP et de l'ACÉE*, par Dessau – SM, décembre 2008, 64 pages et 1 annexe;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Projet de reconstruction du complexe Turcot – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda 2 – Complément d'information*, par Dessau – SM, février 2009, 34 pages et 2 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Projet de reconstruction du complexe Turcot – Étude d'impact sur l'environnement – ÉES phase 1 : 2004 et mise à jour 2008 – Cour Turcot : étude de caractérisation 2003 et 2008*, par Dessau, décembre 2008, 6 rapports sur Cédérom, pagination diverse.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 13 juin 2007.



L'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP. Il s'est également engagé à déposer « l'évaluation de l'impact du projet en matière de sécurité routière » ainsi que « l'évaluation des effets cumulatifs liés à la présence des infrastructures ferroviaire et autoroutière sur le climat sonore et la qualité de l'air » au plus tard le 31 mars 2009 afin de compléter son étude d'impact. L'initiateur de projet s'est également engagé à répondre aux questionnements ou aux commentaires relatifs au contenu de ces documents le plus rapidement possible, et ce, avant le début d'une audience publique.

Notez que les réponses à une nouvelle série de questions et commentaires (série 3) touchant l'aspect de la gestion des sols contaminés sont encore en suspens. Toutefois, la Direction des évaluations environnementales et le Service des lieux contaminés qui demande ces informations complémentaires et essentielles ont convenu avec le MTQ que les réponses seraient déposées idéalement avant la période d'information du public et sans faute avant la tenue de l'audience publique.

Compte tenu des engagements de l'initiateur de projet à fournir les informations indiquées précédemment, nous considérons que l'étude d'impact est recevable et que la suite de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement peut être entamée.

#### **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

*Danielle Dallaire*

**Danielle Dallaire**, Géographe, M.A.

Chargée de projet

Service des projets en milieu terrestre

Direction des évaluations environnementales